

Jean-Marie Klinkenberg  
de l'Académie royale de Belgique  
Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique

## **Cette langue est à vous<sup>1</sup>**

La vie sociale est souvent parsemée de malentendus. Parmi ceux qui m'irritent, il y a celui-ci : être présenté comme un amoureux de la langue française, comme un défenseur de cette belle langue. Lorsque cela m'arrive, je dois aussitôt me défendre d'être un défenseur, quitte à être provocateur en disant que cette langue ne m'intéresse pas.

Car ce qui m'intéresse, ce qui mérite mes soins, ce n'est pas la langue, mais ceux qui la parlent. Défendre ces usagers — les défendre comme travailleurs, comme écoliers, comme artistes, comme amis, comme frères et sœurs, comme enfants —, voilà ce qui compte à mes yeux.

Je résumerais cette position en une seule formule : la langue est faite pour le citoyen et non le citoyen pour elle.

L'énoncer paraît banal. Ce ne l'est pas.

### **I. La conception essentialiste de la langue**

La francophonie — européenne surtout mais le Québec n'est pas à l'abri de ceci — est volontiers habitée par une conception de la langue que j'appellerai essentialiste. Dans cette conception, c'est la langue elle-même qui exprimerait ses

---

1. Le présent texte applique des rectifications orthographiques de 1990, approuvées par toutes les instances francophones compétentes, dont l'Académie française.

propres valeurs, esthétiques autant qu'éthiques. Certains n'hésitent pas à dire que le français véhiculerait nécessairement des valeurs humanistes, simplement parce qu'il est le français : nous a-t-on assez rabâché que c'était la langue des principes de 1789? (Lors du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations unies, l'ancien secrétaire général, Boutros Boutros Gali, nous offrait une formulation modernisée de ce grand mythe : « Le français est dans la mémoire des peuples une langue "non alignée" — je dis parfois "subversive" : la langue de la révolte contre l'injustice, l'intolérance et l'oppression. ») Il suffit de penser à quelques épisodes coloniaux violents, à des mouvements politiques si français et si peu tolérants, à certains moments noirs de l'histoire de nos pays, pour nous convaincre combien de tels propos sont vains, sinon mensongers. Mais ils continuent imperturbablement à s'énoncer, dans des discours qui prennent parfois un tour religieux.

La conception essentialiste de la langue se décline en deux thèmes, véhicule deux grandes images de la langue. D'une part, celle-ci est vue dans son unité, et non dans sa diversité; de l'autre elle est vue dans sa spécificité, et non dans sa généralité.

### *1.1. Unité, et non diversité*

Dans son unité : c'est le mythe de l'existence d'un français unique et unifié. Mythe, car il en va de lui comme de toute autre langue : il n'existe pas. Pas plus que l'anglais ou l'espagnol, d'ailleurs. Ce qui existe, ce sont *des* français, *des* anglais, *des* espagnols (comme l'a rappelé, pour le français, un grand colloque organisé à Québec en septembre 2008). Cette pluralité interne des langues n'a rien de surprenant : les langues doivent en effet offrir à leurs usagers les moyens de mettre au point toutes les stratégies communicatives et symboliques dont ils ont besoin. Et ces besoins sont vastes. Ils ne se laissent pas résumer à la formule binaire « fonction instrumentale » *versus* « fonction identitaire ». Communiquer, informer, travailler, enseigner, séduire, ressentir, tromper, réfuter, se situer, agir, jouer : où classer ces fonctions? Devant remplir mille missions, les langues exhiberont fatalement à leurs observateurs des visages changeant à l'infini.

Cette variation de la langue est donc banale. Pourtant, la mettre en évidence apparaît toujours comme scandaleux, tant elle est refoulée dans les consciences par le

discours essentialiste. Ce discours rend en effet monolithique à ces consciences ce qui objectivement n'est qu'un conglomérat de variétés linguistiques. Comme unité, le français n'est donc qu'un construct. Le singulier que nous utilisons pour parler de lui mène à confondre la partie et le tout, et donc à occulter le mécanisme qui permet de passer du tout à une partie privilégiée. En effet — et je cite Pierre Bourdieu — « parler de *la* langue, sans autre précision, c'est accepter tacitement la définition *officielle* de la langue *officielle* d'une unité politique » (1982 : 27). Une construction, disais-je : des autorités légitimes affirment « telle langue est une », et la voilà une aux yeux de leurs sujets. Et cette puissance constructiviste du discours commun contamine même celui de la science. Pensez à cette définition de la linguistique que donne Chomsky, mille fois citée et qui pourtant reste incroyable : « La théorie linguistique », pour celui-ci, « a affaire fondamentalement à un locuteur-auditeur idéal, inséré dans une communauté linguistique complètement homogène, connaissant sa langue parfaitement et à l'abri des effets grammaticalement non pertinents » (*apud* Bourdieu, 1982 : 24). Inutile de dire qu'une telle langue n'est parlée par personne : objet de laboratoire, c'est une sorte de zombie sémiotique.

Cet unitarisme, on le retrouve dans toutes les communautés culturelles (comme le prouve le nom que je viens d'invoquer, celui de Chomsky). Mais il s'est particulièrement développé dans la francophonie. Le francophone est un monothéiste : sa langue est grande, et l'académicien est son prophète. Monothéiste, il a un livre sacré : LE dictionnaire.

Oui, le français offre l'exemple sans doute le plus poussé qui soit de centralisation et d'institutionnalisation linguistiques. Cette situation a des origines historiques lointaines et complexes. Mais elle est aujourd'hui consolidée par un facteur quantitatif simple : alors que dans les autres grands blocs d'États soudés par une langue européenne, l'ancienne métropole est devenue très minoritaire — c'est le cas pour l'anglophone, l'hispanophone et plus encore pour le lusophone —, la France, où la langue est la pierre de touche fétichisée de l'appartenance nationale, continue à peser d'un poids décisif dans une francophonie où seule une minorité d'usagers a le français comme langue maternelle. Cette centralisation est encore renforcée par l'hyperconscience de la norme : d'où qu'il soit, le francophone est un individu affecté d'une hypertrophie de la glande grammaticale. Et celle-ci secrète des anticorps contre

la variation. Par exemple, oser dire qu'il y a une langue ici, et qu'on peut bien l'appeler « français du Québec » ou « québécois » semble témoigner d'un dysfonctionnement grave du métabolisme francophone.

### 1.2. *Spécificité, et non généralité*

Je disais que le discours essentialiste véhicule deux images du français. J'ai décrit la première : la langue comme unité, et non comme diversité. La seconde la présente dans sa spécificité française, et non dans sa généralité langagière. Dans sa spécificité : c'est le mythe selon lequel la langue aurait ce que l'on appelle mystérieusement son « génie ». Génie irréductible, caché dans un Saint des Saints auquel seuls auraient accès certains grands prêtres. Et une telle langue, une et spécifique, doit nécessairement être conforme à un modèle idéal, stable, voire immuable.

Encore une fois, cette conception peut se retrouver dans l'histoire de toutes les langues. Mais elle est particulièrement prégnante dans le cas de la française. On s'épuiserait à décrire les manifestations de cette conception. Je pense à Jacques Tahureau — qui dans son *Oraison au Roy de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue française* (1555) déclare : « jamais langue n'exprima mieux les conceptions de l'esprit que fait la nôtre : jamais langue ne fut plus douce à l'oreille et plus coulante que la Francoyse : jamais langue n'eut les termes plus propres que nous auons en Francoys ». Je pense à Rivarol, qui nous disait : « C'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. *Ce qui n'est pas clair n'est pas français.* » (§ LXVI). Ce discours du génie de la langue peut aussi connaître des avatars religieux. Écoutons Henri Bourassa dans « La langue gardienne de la foi » (1918) : « Tout ce que les autres langues peuvent réclamer de qualités particulières, de saveurs originales, est plus que compensé par les qualités d'ordre général de la langue française. Sa clarté d'expression, sa netteté, sa simplicité, l'ordre logique de sa syntaxe, la forme directe du discours, la belle ordonnance des mots et des phrases, en font le plus merveilleux instrument de dialectique, de démonstration et d'enseignement. [...] Faire pour l'homme qui pense, cette noble langue sait aussi exprimer les sentiments les plus généreux du

cœur humain; mais, pour donner toute sa valeur, elle doit assujettir, même dans l'expression, les élans de la passion au contrôle de la raison éclairée par la foi. Elle est devenue la seule langue vivante vraiment catholique, c'est-à-dire universelle, dans tous les sens du mot. »

Ces discours complaisants visent à concentrer nos regards sur notre nombril. Ils nous font oublier qu'aucune langue n'exprime automatiquement une valeur ou une vertu donnée.

Les problèmes sociaux, économiques, culturels et sécuritaires que formalisent les langues se posent dans toutes les communautés, même si c'est en termes chaque fois distincts. Car si partout la langue assure le pouvoir, c'est aussi à travers elle que s'opèrent les exclusions sociales. Les manifestations en sont nombreuses mais ne sont pas propres à une langue : handicap sur le marché de l'emploi, en milieu scolaire, sur le milieu de travail. L'exclusion par le langage renforce le processus de dualisation de la société. Et cette exclusion est partout, et on pourrait en multiplier les exemples : l'intimidation langagière piège le client dans la vente par correspondance; elle fait de l'administration fiscale ou de la justice des monstres contre qui il est impossible de se défendre; elle rend les institutions publiques compliquées...

Ce n'est pas seulement, en effet, parce que la langue française est la nôtre qu'elle mérite tous les soins dont nous voulons l'entourer, ou parce que, par une essence mystérieuse, elle serait la langue de la liberté. C'est parce que c'est une langue. Et toute langue est à la fois la meilleure et la pire des choses : instrument de sélection sociale comme instrument de libération. Une double virtualité que l'on retrouve partout : en allemand comme en anglais, en serbo-croate comme en inuktitut.

## **II. Deux corollaires**

La conception essentialiste de la langue implique deux lourdes conséquences sociales.

D'une part, elle tend à anesthésier toute réflexion utile chez celui-là qui devrait prendre en mains la gestion des aspects sociaux de la langue : le responsable politique. D'autre part, elle exclut celui-là même qui devrait être le bénéficiaire de cette gestion : le citoyen.

### *2.1. Premier corollaire : la réflexion politique bloquée*

La conception essentialiste de la langue ouvre en effet un espace de choix pour toutes les idées reçues.

Ce ne sont pas les mêmes qui se manifestent ici et là.

En France, on les entend quand il s'agit de féminiser les noms de métiers : les idées reçues s'expriment sous la forme de ricanements et gaudrioles. Au Québec on les entend quand un dictionnaire décrivant la langue d'ici procède à un renversement copernicien, en décrivant tout simplement l'usage d'ici, sans affecter aucun mot de la marque « québécoisisme », et sans plus distribuer les bonnes et les mauvaises notes que décerne la norme sacrée : « vulg. », « fam. », « pop. », « région. », et quand cet ouvrage prouve du coup qu'il n'y a pas LE mais DES dictionnaires. Ce sont les mêmes idées reçues qui se font entendre lorsqu'il s'agit de donner un nom à la langue dont le Québec est le dépositaire. En Belgique, je viens de les rencontrer à nouveau, à cause d'une spectaculaire avancée de l'orthographe rectifiée : j'ai été obligé de passer des heures à la télé et à la radio, pour tenter de contrer le discours convenu à propos de l'orthographe (gardienne de l'histoire, preuve d'intelligence, marque de culture, *stella maris*, *turris eburnea* : l'accord du participe comme shibboleth et l'accent circonflexe comme rempart contre la barbarie).

L'essentiel est de comprendre la fonction essentielle de ces clameurs. Elles ne s'élèvent que pour ceci : parce qu'à travers la langue, qui les a construites, on touche aux règles sociales en vigueur. Or ces règles de distribution du pouvoir sont d'autant plus impérieuses et intériorisées qu'elles ne sont pas écrites, qu'elles ne sont pas explicites.

On le devine : vision essentialiste et idées reçues pèsent ensemble, et lourd, sur la conception des politiques linguistiques. C'est en effet le discours convenu qui est le plus souvent relayé par la majorité des décideurs politiques, européens du moins, lorsque des questions de gestion linguistique leur sont soumises. Y aller d'un couplet sur l'universalité de la langue française, ou sur son caractère fatalement démocratique, puis entonner le refrain célébrant l'excellence de la culture qu'elle véhicule, voilà une liturgie à laquelle nulle personnalité publique ne saurait apparemment se soustraire.

Une conséquence grave de tout cela est qu'une réflexion authentique sur les aspects politiques de la langue atteint rarement les responsables et leurs conseillers : aveuglés par les mythes courant dans le corps social, ils peuvent malaisément voir que par et dans la langue s'expriment nombre de problèmes sociaux dont la gestion relève de leur responsabilité, problèmes dont je n'ai cité que quelques exemples il y a quelques minutes.

## *2.2. Second corollaire : le citoyen minoré*

La conception essentialiste de la langue n'a pas pour seule conséquence la production de légendes langagières ou la carence du regard politique sur elle. Elle en a une seconde : celle de placer le locuteur en position de sujétion.

Voir la langue comme un en-soi, coupé de ses déterminations sociales, c'est nécessairement l'opposer à son usager et, dans cette opposition, c'est privilégier la première par rapport au second. Car pour le discours essentialiste, défendre la langue, c'est d'abord la mettre à l'abri de ceux qui y touchent et qui, intervenant fatalement sur elle par le fait même qu'ils la pratiquent, ne peuvent que la dégrader. Ce qui constitue une bonne raison pour s'en méfier en les traitant *a priori* comme des fautifs, péchant contre l'essence, puisque leur pratique confère à la langue un statut social et historique particulier et contingent.

Les sondages font voir à quel point cette idée d'une subordination du locuteur à sa langue est répandue. Quand, en 1994, la SOFRES réalise une étude sur la conscience linguistique des Français, on voit que ce qui préoccupe ces derniers, c'est

d'abord le piètre niveau de l'enseignement de la langue (38 % de citations), et en second lieu le manque de vigilance des citoyens (35 %). Une enquête du même type, réalisée en 1986 en Belgique francophone, impute une éventuelle dégradation du français à deux facteurs principaux : au désintérêt à l'égard du livre et de la lecture (86 % de citations) et au goût de la facilité (85 %). *Idem* dans les débats sur l'orthographe. Les deux enquêtes établissent donc que les facteurs dépendant directement des individus viennent en premier, loin devant des paramètres plus extérieurs à eux (comme l'influence de la culture américaine en Europe ou le rôle d'une société toujours plus tournée vers les sciences et les techniques). La SOFRES concluait sur le mode optimiste, en parlant d'une vision « volontariste et responsabilisatrice ». Mais on pourrait aussi parler d'une vision culpabilisante et moralisatrice.

Assujettir le sujet à sa langue le voue à la culpabilité, individuelle (« prenez garde, vous pourriez trahir le génie de notre belle langue! ») ou collective (« nous parlons mal, nous écrivons mal, et notre langue, ce patrimoine à sauvegarder, se dégrade! »).

Reproches pervers, évidemment, quand on les trouve sur les lèvres de responsables. Car quand on risque de fauter, on se tait. Si l'on risque de transgresser la loi, on se terre. Et au bout du compte, la langue ayant cessé d'être un outil pour n'être plus qu'un monument, fétichisée qu'elle est, il n'y a plus que le silence, ennemi de toute démocratie.

### **III. La langue comme bien social**

Dans la conception de la politique linguistique que nous sommes plusieurs ici à défendre, on aura compris qu'il faut basculer l'accent du mot *français* sur le mot *langue*, et qu'en matière de langue, il s'agit de rétablir l'ordre de priorité entre cette langue et son usager. Mais il y a encore un autre renversement à opérer : c'est la hiérarchie de l'individuel et du collectif.

Le titre que j'ai donné à ma conférence est, je dois l'avouer, bien peu clair : « Cette langue est à vous ». Mais qui est le « vous » de ce slogan? Le pronom est ambigu, puisqu'il peut aussi bien renvoyer à un individu isolé qu'à un groupe.

Il est évident, on l'aura compris, que mon « vous » est un vous de groupe. Pas plus que le pays, la langue n'est vouée à être propriété privée.

Pourtant, pour nombre de nos contemporains, la langue est d'abord un bien individuel. Et cette conception est volontiers relayée par des textes constitutionnels ou légaux, pour lesquels la liberté linguistique fait partie des libertés individuelles, attachées à l'individu et transportables avec ce dernier, au même titre que la liberté de la presse, la liberté du culte ou la liberté d'association.

Mais il faut une bonne dose de naïveté, ou de rouerie, pour confondre la sphère privée, au bénéfice de laquelle s'applique cette liberté, et la sphère publique. Comme de plus en plus de secteurs de l'existence qui relevaient autrefois du domaine privé — je pense surtout au monde des services — se sont en effet trouvés transférés dans les secteurs gérés ou régulés, directement ou indirectement, sur la place publique, la langue a suivi, si bien qu'aujourd'hui l'État, même libéral, est devenu un véritable distributeur du bien linguistique. Mais malgré cela l'aspect collectif de la langue — cet instrument qui permet la délibération, et donc la participation à la *civitas* — est souvent ignoré.

Mais, parce que la langue est le ciment de la citoyenneté, l'État démocratique doit briser ce silence. Se soucier du langage est pour lui plus qu'une chose naturelle : c'est un devoir.

En effet, l'État démocratique n'a-t-il pas pour fin de restituer à chacun le pouvoir sur lui-même et sur les événements? Parce que la langue est pour le citoyen le principal instrument de développement, il est juste que l'État se demande quel est le rôle qu'il peut jouer vis-à-vis de cet instrument. Parce que, pour l'individu, la langue est la promesse de son pouvoir sur les choses, il est juste qu'une démocratie garantisse au mieux ce pouvoir. Parce que, pour le groupe, c'est un facteur de cohésion et d'identité, parce que c'est aussi l'instrument du contact, du dialogue, il est juste que la collectivité

offre à chacun, dans la liberté, la possibilité de s'intégrer à elle. Parce que la langue est le vecteur de l'information et du savoir, il est juste d'en offrir la maîtrise au citoyen.

Ce n'est que si l'on tient compte du caractère collectif du destinataire qu'est le « vous » que l'on peut lancer le slogan « cette langue est à vous ».

Qui est bien plus qu'un slogan, car si le français doit être une réalité vivante pour chaque francophone, c'est en lui en confiant la responsabilité qu'on y parviendra. Et comment pourrait-il s'investir dans cette langue, si l'on ne cesse de lui répéter qu'il n'en est pas propriétaire mais tout au plus un locataire, un locataire constamment surveillé, gourmandé et censuré, et donc condamné à l'immobilité, tétanisé qu'il est? Il faut donc aboutir à une appropriation du français, de la même manière qu'il y a eu, dans notre passé, une autochtonisation du latin.

Un triple renversement donc : dans la locution *langue française*, nous avons basculé l'accent du mot *français* sur le mot *langue*, nous avons remis sur pied la hiérarchie de l'individuel et du collectif et rétabli l'ordre de priorité entre cette langue et son usager. Ce triple renversement opéré, qui passe nécessairement par l'avènement d'un nouveau discours sur la langue, on conçoit qu'une politique linguistique est un aspect de la politique tout court. Et qu'elle ne jouit d'aucune espèce d'exception culturelle.

#### **IV. Le rôle du Québec**

Mais je rougis de tenir ces propos ici, au Québec.

Expliquons pourquoi. J'ai commencé avec une touche personnelle; qu'il me soit permis de terminer avec une seconde touche de ce type.

Lorsque le Conseil de la langue française et le Service de la langue française sont créés en Belgique, en 1985, c'est à l'instigation du Québec, désireux de ne pas rester dans un constant et infertile face-à-face avec le grand frère parisien. Cette création débouchera sur une coopération triangulaire France-Québec-Communauté

Wallonie-Bruxelles qui s'élargira par la suite à une partie carrée – puisque la Suisse romande rejoindra le trio. Je ne puis, au risque d'être taxé d'immodestie, passer sous silence le rôle de passeur que j'ai toujours tenté de jouer entre mes deux pays, la Wallonie et le Québec. Linguiste, ayant participé depuis sa naissance au développement du plus ancien Centre d'études québécoises en Europe, centre que j'ai dirigé douze années, j'ai été amené à présider de 1993 à 1999 le Conseil supérieur de la langue française, que je préside à nouveau depuis 2008. Réunir ces données, c'est suggérer que l'expérience du Québec a été déterminante dans ma réflexion personnelle et, partant, dans mon action. Et c'est conclure que le Québec a influencé, dans une mesure que je ne puis évaluer moi-même, la définition de la politique linguistique dans la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Qu'il me soit permis de dire pourquoi je revendique cette influence.

Si, toutes proportions gardées, aucun État, dans l'histoire, n'a investi autant dans sa politique linguistique, en moyens matériels et humains, l'essentiel est ailleurs que dans cette donnée quantitative : il est que le Québec a surtout réfléchi aux buts et aux méthodes de son action, en veillant toujours à ce que celle-ci repose sur un important consensus (comme l'ont montré les États généraux de la langue française), et vise des objectifs de cohésion sociale et de promotion du citoyen.

La politique linguistique du Québec m'a donné quatre leçons

Le principale, c'est celle que j'ai répétée — à l'annoncée peut-être — au long de la demi-heure que nous venons de passer ensemble : qu'une politique linguistique est faite pour le citoyen, et non pour la langue. Ainsi vue, la langue n'est plus qu'un instrument pour combattre les inégalités et les exclusions, individuelles ou collectives, et pour assurer l'intégration. Surtout, la politique linguistique n'est qu'un volet, que rien ne permet de privilégier, d'une politique sociale globale; et elle demande donc une approche intersectorielle et interdisciplinaire. Car la langue est une chose trop sérieuse pour la laisser aux seuls linguistes. Ce que le Québec montre symboliquement en faisant siéger en son Conseil des représentants des milieux syndicaux, patronaux et ethniques.

La seconde leçon est une leçon de réalisme.

La politique est la science du possible et l'art du souhaitable. Une politique linguistique doit donc être nourrie en amont par le savoir, être fondée sur l'étude et la consultation : que veut le citoyen? qu'investit-il dans sa langue? quelle est cette langue? comment est-elle perçue et vécue? Oui, les pouvoirs publics ont encouragé la recherche en sociolinguistique. J'espère qu'ils n'interrompront pas la tradition, sous prétexte d'économies à court terme.

La troisième leçon que nous donne le Québec est celle de la modernité.

Il nous a dit que la politique linguistique ne pouvait se satisfaire de ce discours trop souvent entendu sur l'excellence de la culture française et sur la défense de ses traditions; que, outil au service du citoyen, la langue de ce dernier devait lui permettre de participer à toutes les innovations sociales, scientifiques et technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Oui, il y avait, il y a, une image à casser : celle d'une langue faite pour dire la haute couture et la gastronomie — la sauce béarnaise et les bas de soie — mais peu faite pour les technologies. Le double jeu du Québec — son américanité et sa fidélité — nous aide à faire évoluer cette image dans un combat qui n'est pas gagné.

La quatrième impulsion venue du Québec est qu'il a puissamment encouragé la naissance d'une nouvelle conception de la francophonie.

La coopération en matière de politique linguistique, malgré les hauts et les bas qu'elle connaît, préfigure en effet une francophonie fonctionnant sur le modèle du réseau, où l'on circule librement de lieu en lieu, modèle qui se substituera un jour au modèle en étoile, rayonnant autour d'un centre. Peut-être apprendra-t-on qu'on circule mieux et plus vite sur les boulevards périphériques que dans les ruelles encombrées du centre.

Mais ce n'est pas seulement sur la structure des organisations francophones qu'il s'agit d'intervenir que sur les représentations bien indurées chez tous les

francophones du monde, et en particulier sur les représentations qu'ils se font de leur langue. Élaborant avec prudence ses propres normes, et par cela prouvant le mouvement par la marche, le Québec donne du français une vision polycentrique, et non plus monolithique. Affirmant qu'il est aussi le propriétaire de sa langue, il participe ainsi à la déculpabilisation du francophone marginal à qui l'on a trop souvent insufflé, comme je l'ai dit, une âme de simple locataire, voire de squatter voué à l'illégalité.